

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2019

TRANSPARENCE ÉPARGNE POPULAIRE ÉNERGÉTIQUE - (N° 1611)

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout et Mme Pires Beaune

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.